

DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION Valant règlement de consultation

Etude des macrorestes de tourbe dans la Réserve naturelle régionale du Lac de Malaguet

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée passée en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

Objet du marché :

L'origine de la formation de la tourbière de Malaguet et son évolution dans l'histoire sont à ce jour inconnues. L'objectif de cette étude sera d'acquérir des connaissances sur la tourbière, de façon à déterminer la capacité des zones tourbeuses à KTH (Kultureller Trockenhorizont) à se régénérer.



Mission du prestataire :

La mission comprend l'échantillonnage de macrorestes au sein de colonnes de tourbe prélevées par carottage et l'analyse de ces échantillons, de manière à fournir une explication sur la formation et l'évolution de la tourbière grâce à l'analyse des débris de végétaux retrouvés.

Montant : le montant maximum de la prestation est estimé à 10 000 euros TTC.

Durée du marché : le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2020.

4. Conditions d'exécution

La prestation doit intégrer la contribution suivante du Parc :

- Transmission des études et connaissances relatives à la tourbière de Malaguet compilées à ce jour.

Le terrain d'étude se situant en Réserve naturelle régionale, le matériel et les méthodes proposées par le prestataire devront veiller à éviter et limiter l'impact sur la faune et la flore.

Le prestataire assurera son intervention conformément, autant que possible, au programme prévisionnel suivant :

- Réunion de lancement de l'étude et de calage méthodologique **début juin 2020** ; compte rendu à réaliser par le prestataire présentant la démarche et la méthode adaptées si besoin avec la première facture (voir point 9) ;
- Réalisation des travaux de terrain **entre juin et novembre 2020** ;
- Transmission des données brutes et d'un rapport d'analyse provisoire, en version informatique, **au plus tard le 15 novembre 2020** ;
- Réunion de bilan de fin d'étude **au plus tard le 30 novembre 2020** ;
- Rendu final du rapport d'analyse **au plus tard le 15 décembre 2020 (solde de la prestation, voir point 9).**

Rendus attendus :

Le rapport détaillé constituant le bilan global de la prestation comprendra notamment, illustrations à l'appui (photos, cartes, schémas) :

- Une présentation de la démarche et de la méthode adoptée,
- Une présentation des résultats obtenus et leur analyse,
- Des propositions de gestion répondant aux enjeux de restauration en présence,
- Un résumé de la mission (une page maximum) distinct de la conclusion synthétisant l'ensemble de la démarche, des résultats, de leur analyse et des préconisations de gestion.



Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec QGIS. Les données des inventaires et des analyses physico-chimiques seront fournies sous format Excel.

Le logo des financeurs (Parc, Région AuRA et FEDER) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

5. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1) qualité technique de l'offre : 60%
- 2) prix: 30 %
- 3) délai d'exécution : 10 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6. Pièces constitutives de la consultation

Le présent document descriptif de la consultation signé valant règlement de consultation et le devis détaillé remis par l'entreprise.

7. Propriété des données cartographiques et des études

- les photographies et les cartographies illustrant le rapport pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage de cette étude dans toute communication interne ou externe ;
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées de cette étude ou des données cartographiques.

8. Montant de la prestation et délai d'exécution (à renseigner par l'entreprise)

Les prix sont réputés fermes et définitifs.

Montant total du marché :

Montant HT :



Taux de TVA :

Montant TTC :

Délai d'exécution à réception de la commande :

9. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le règlement sera effectué par le Parc sur présentation de factures par le prestataire aux échéances suivantes :

- Un premier acompte de 25% sera effectué à l'issue de la réunion de lancement et sur présentation d'une facture ;
- le solde de la mission sera effectué lors de la remise et de l'acceptation par le Parc du rapport final d'analyse des résultats **au plus tard le 15 décembre 2020 et sur présentation d'une facture** ;

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

10- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 27/05/2020 – 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30)* ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

**Horaires d'ouverture pouvant être modifiés selon les conditions de confinement instaurées dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 (renseignements sur le site internet du Parc : <https://www.parc-livradois-forez.org/>).*

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Références de l'entreprise ou de l'organisme dans ce domaine
- ✓ Proposition détaillée d'analyses à conduire sur le site
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Descriptif des protocoles proposés
- ✓ Le devis
- ✓ Le calendrier de réalisation
- ✓ Un RIB

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur